

Note d'orientations ministérielles santé, sécurité et conditions de travail 2022

Plusieurs points d'attention liés au COVID et au Télétravail :

- Une vigilance particulière doit être apportée tant au collectif qu'à l'individuel fortement impactés par ces nouvelles méthodes de travail.

Ajustement pratique : discussions du télétravail au sein de chaque service, esprit participatif afin d'en tirer un enseignement et d'en effectuer un bilan. Il serait nécessaire pour maintenir un juste équilibre entre le collectif/l'individuel et la santé psychologique des agents d'établir un jour par semaine où tous les agents d'un même service seraient en présentiel.

- Sur COVID : 75 cas depuis janvier 2022 à la DDFIP82

=> Rappel des consignes (port du masque, lavage des mains et respect des gestes barrière)

- Prévention des risques de désinsertion professionnelle après un long arrêt de travail : accompagnement du collègue qui reprend son travail, sensibilisation du collectif et de l'encadrement pour favoriser l'insertion.

- Prévention des violences sexistes et sexuelles.

Au-delà des violences sexistes et sexuelles, l'ISST souligne qu'il faut être vigilant et attentif à certaines méthodes managériales. Il est nécessaire de trouver le juste équilibre entre autorité et autoritarisme.

### FICHE DE SIGNALEMENT

Rappel : tout agent présumé victime ou témoin d'une violence physique ou verbale doit faire une fiche de signalement et la transmettre à la Direction.

Il n'est pas nécessaire de passer par le chef de service pour correction !

Concernant les risques psycho-sociaux, les acteurs de prévention (l'assistante sociale, le médecin de prévention et l'ISST) se tiennent à notre disposition pour analyser et orienter les agents vers des services spécialisés si besoin.

À ce sujet, une convention signée par le ministère avec la Fédération France Victimes peut être mobilisée par les assistants de service social.

Suite à une visite de service inattendue du Médecin de Prévention et de l'assistante sociale, **Solidaires** demande que les agents soient toujours prévenus à l'avance.

## BUDGET :

- 2 866,80€ installation d'un dispositif de vidéosurveillance et d'un visiophone au CDFIP de Moissac, ainsi qu'un système d'alerte qui résonnera dans l'enceinte du bâtiment, par un bouton à l'accueil. Le poste de PMR sera retiré pour remplacer par une porte avec un digicode pour la sécurité des agents.
- 16 074,87€ stores intérieurs (SGC Montauban et Direction)
- 4 785,60€ d'équipements (repose-pieds, porte-document, fauteuils, souris...)
- 1 740€ stage centaure
- 1 110€ habilitation électrique (3 personnes)

Il reste un solde de 7 183,73€

(formation contre les violences sexistes et sexuelles en cours d'estimation)

### BORNE WIFI à Albasud

Dans le cadre de la mise en place d'une tablette tactile à disposition de l'accueil généraliste et d'un mode de paiement analogue à MPOS (paiement par carte bancaire), il était nécessaire d'installer une borne wifi dans le hall d'Albasud ! Ces outils de travail mobiles étant tributaires du réseau internet... que l'on sait de qualité insuffisante dans le bâtiment d'Albasud.

### VIDÉOSURVEILLANCE Albasud

Déplacement de la caméra située dans le hall (côté recouvrement) vers la porte d'entrée, donnant sur l'accueil généraliste.

## QUESTIONS DIVERSES :

Le Président de CHSCT revient sur la réponse de la Préfète relative aux observations des OS sur le projet Forestié. Il informe les membres du CHSCT que la DDFIP n'a eu qu'un rôle de liaison entre les différentes instances et n'est pas signataire des échanges.

**Solidaires** demande quelles sont les consignes à respecter pour les agents positifs au COVID ? Observation faite dans certains services d'une incitation forte au télétravail malgré l'arrêt maladie. Le Médecin de Prévention précise la règle générale d'isolement de 7 jours (à compter du 1<sup>er</sup> jour des symptômes) ; délai ramené à 5 jours pour les vaccinés et 10 jours pour les non-vaccinés.

S'il paraît évident au Médecin de Prévention comme à la Direction qu'un agent n'a pas lieu de télétravailler s'il ne se sent pas en état de le faire ; pour autant, **Solidaires** dénonce les démarches de certains responsables de service et/ou adjoints à rappeler l'agent pour lui demander de venir retirer son équipement informatique au bureau ou qu'on le lui amène à son domicile lorsqu'il répond qu'il ne se sent pas apte au travail. Pire ! l'envoi d'un SMS pour rappeler les délais de traitement des missions de l'agent positif au COVID n'est absolument pas acceptable !

L'assistante sociale nous informe de la mise en place début avril 2022 d'un dispositif en coordination avec le médecin « monpsy.sante.gouv.fr ». Il s'agit d'une orientation possible vers un psychologue, à raison de 8 séances prises en charge par la sécurité sociale.

La Direction informe de la diffusion d'un communiqué sur ce sujet a été fait sur Ulysse.

Votre équipe CHSCT : Aurélie CHIBI et Pascale MARTINS